



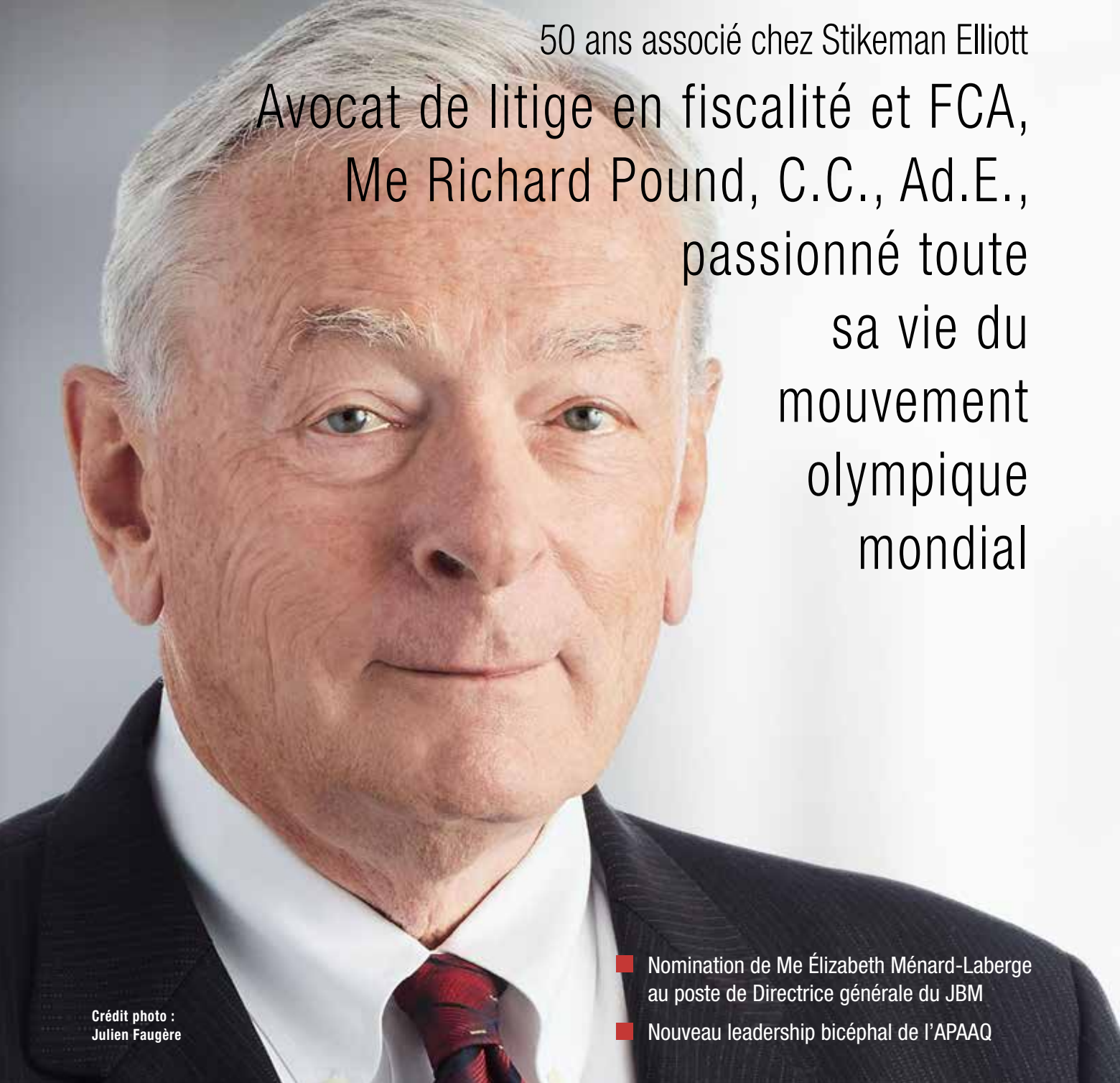
LE MONDE

# JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 26, numéro 5

4<sup>s</sup>



50 ans associé chez Stikeman Elliott  
Avocat de litige en fiscalité et FCA,  
Me Richard Pound, C.C., Ad.E.,  
passionné toute  
sa vie du  
mouvement  
olympique  
mondial

Crédit photo :  
Julien Faugère

- Nomination de Me Élisabeth Ménard-Laberge au poste de Directrice générale du JBM
- Nouveau leadership bicéphal de l'APAAQ

# LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC



**Magazine Le Monde Juridique**

@MagazineLeMondeJuridique · Magazine

Envoyer un message

Accueil Avis Vidéos Photos Plus

Aime déjà

**À propos** [Tout afficher](#)

- Le Monde Juridique est le magazine des avocats du Québec qui exercent en pratique privée depuis 33 ans. Site web: <http://www.lemondejuridique.com>
- 1 726 personnes personnes aiment ça
- 1 867 personnes sont abonnées
- <http://www.lemondejuridique.com/>
- (514) 353-3549
- Envoyer un message
- [agmonde@videotron.ca](mailto:agmonde@videotron.ca)
- Magazine

**Créer une publication**

Photo/Vidéo Je suis là Identifier des amis

**Suggérer des modifications**

Est-ce le numéro de téléphone correct pour cette Page?

5143533549

Oui Je ne sais ... Non

**Photos** [Tout afficher](#)

mbre notaires uébec

**PUBLICATION ÉPINGLEE**

Magazine Le Monde Juridique  
25 juillet ·

<http://lemondejuridique.com/.../upl.../2021/07/LMJ-26-42.pdf>

LE MONDE JURIDIQUE  
LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC  
Volume 26, numéro 4

Auto-portrait de la nouvelle Bâtonnière du Québec, Me Catherine Claveau

J'aime Commenter Partager

**Transparence de la Page** [Tout afficher](#)

AUTRES PUBLICATIONS

[www.lemondejuridique.com](http://www.lemondejuridique.com)

# Avocat de litige en fiscalité et FCA, Me Richard Pound, C.C., O.Q., C.D., Ad.E., passionné toute sa vie du mouvement olympique mondial

<https://stikeman.com/fr-ca/expertise/fiscalite>

Par André Gagnon

**N**ageur olympique médaillé tôt dans sa jeunesse, Richard « Dick » Pound, étudiant en commerce à McGill, décide de faire son droit. Il doit au préalable obtenir un B.A., selon les exigences de l'époque, de l'Université Sir George Williams (actuelle Université Concordia). Il devient CA (CPA aujourd'hui) et est admis au Barreau du Québec en 1968, plus tard, de l'Ontario en 1980. Il s'est taillé une place de choix en droit fiscal comme en témoignent les causes importantes citées en rubrique dans cet article.

Aujourd'hui, une revue nationale de jurisprudence fiscale porte le nom Pound, dont il est l'éditeur !

Dick Pound est conseil au sein du groupe de fiscalité chez Stikeman Elliott et agit comme éditeur national de la revue *Stikeman Income Tax Act Annotated* qui fait autorité dans le monde fiscal canadien et international. Dick est comptable professionnel aussi en Ontario.

Son champ de pratique actuel est la fiscalité, la gouvernance corporative, la propriété intellectuelle, les communications et même l'arbitrage sportif et le monde désigné sous le vocable de hospitality.

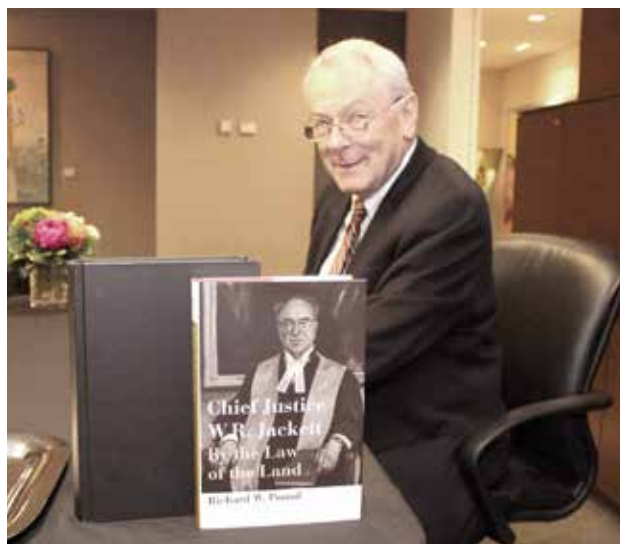
Dick Pound a joint Stikeman Elliott au début des années soixante-dix, quelques années après la fondation du cabinet par Heward Stikeman et Fraser Elliott, alors que le bureau débutait ses activités et logeait dans les locaux de la Banque du Canada dans le Vieux-Montréal.

Me Pound a publié il y a quelques années l'histoire du cabinet Stikeman Elliott à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire. Il en fait partie maintenant lui-même depuis 50 ans.

Il a publié la biographie du président Jockett de la Cour de l'Échiquier qui entendait les causes de litiges fiscaux remplacée plus tard par la Cour fédérale du Canada et son banc de fiscalité, où Me Richard Pound a si souvent représenté des clients majeurs.



Richard Pound et Fraser Elliott



Il a quand même trouvé du temps à consacrer à son alma mater, l'Université McGill.

Dick Pound, avocat de litige recherché a occupé plusieurs postes de responsabilité à titre pro bono de l'Université McGill dont celui de président du conseil des gouverneurs, puis fut Chancelier de l'Université pendant 10 ans de 1999 à 2009, l'instance administrative plus haute dans la hiérarchie institutionnelle. Les réformes adoptées sous sa direction ont porté entre autres sur le financement de McGill et les contributions du secteur des affaires au développement de cette université phare au niveau du Canada et de plusieurs autres pays qui en ont fait l'une des mieux connue au niveau international et qui lui a valu une réputation fort enviable.

Le nom Richard Pound est synonyme d'implications multiples au niveau des instances professionnelles en fiscalité comme la Canada Tax Foundation, le secteur de la planification financière fiscale, bref au sein de tout ce qui est formation dans ces disciplines et conférences au sein de ses deux professions.

Dick Pound a reçu un nombre impressionnant de reconnaissances académiques et des doctorats honoris causa en



droit provenant d'institutions de haut savoir canadiennes, américaines et européennes jouxtées à ses nombreuses implications dans les sports olympiques.

Son rôle comme président fondateur et son implication durant 20 ans dans l'Agence mondiale antidopage, WADA, World Antidoping Agency, en anglais, a eu pour effet de dépister les athlètes qui utilisaient des substances chimiques illégales et de tirer avantage sur leurs concurrents et de remporter même des compétitions sportives. Résultat : les compétitions olympiques ont connu une véritable transformation et protègent les autres athlètes contre la fraude dans les sports olympiques.

Richard Pound fait partie intégrante de Stikeman Elliott depuis les 50 dernières années, et nous saluons ses réalisations dans le domaine du droit et bien au-delà.

**Stikeman Elliott**

D'autres sports professionnels jouissent aussi des normes antidopage et sont désormais plus propres à cause de cet organisme établi par cette agence mondiale qui a son siège permanent à Montréal, à la Place Victoria en partie grâce aux efforts de Dick Pound et de ses alliés scientifiques et du CIO.

C'est à Dick Pound alors vice-président du CIO, Comité international olympique, où il a servi pendant plusieurs années, que le mandat avec son comité du marketing a été donné de négocier les droits de télévision mondiale des Jeux olympiques (JO) et de négocier des sponsorships mondiaux.

Les droits de télédiffusion versés au CIO pour les JO de 1976, à Montréal, s'élevaient à 35 millions US. Ils sont maintenant de 2 milliards US. Les ententes de sponsorships atteignent de plus un milliard US par JO. Dick Pound fut vice-président à deux reprises du CIO. Il est le plus ancien membre du CIO. Et son rôle, capital, sans mauvais jeu mots.

Lors de l'annonce du départ de Dick Pound de ses fonctions auprès de l'Agence mondiale antidopage, le Premier ministre du Canada Justin Trudeau lui a rendu un vibrant hommage public en janvier 2020, en pleine pandémie.

Le président du CIO, Thomas Bach, a fait de même ainsi que la biologiste Mme Christiane Ayotte, Ph.D., du Centre accrédité de l'Institut Armand-Frappier de Montréal, première scientifique qui a façonné le programme et le protocole antidopage qui sera appliqué à travers la planète par les organisations sportives olympiques et autres.

Ce qui permet d'affirmer que Dick Pound et son équipe marketing ont littéralement contribué à assurer un financement adéquat pour assurer le maintien des compétitions olympiques pendant encore une bonne période de temps.

Dick Pound est Compagnon de l'Ordre du Canada et officier de celui du Québec. Il est même colonel honoraire d'un régiment local de grenadiers dont Sa Majesté la reine Elizabeth II est la colonelle en chef des régiments de Grenadiers.

La double profession d'avocat spécialisé en litige en droit fiscal et de comptable professionnel de Me Richard Pound comme associé chez Stikeman Elliott depuis des décennies aura servi à son cabinet qui a connu un essor au niveau national et international. Ce cabinet est également responsable d'avoir développé des liens incomparables avec le CIO grâce aux talents de Dick Pound déployés durant

The **MONTREAL LAWYER**  
« THE VOICE OF MONTREAL ENGLISH-SPEAKING LAWYERS »  
Vol. 2, No 3

Richard W. Pound  
**An outstanding lawyer,  
intellectual and Olympian**



Judgments in English  
**Quebec's reputation at  
stake. «Let's get cracking»  
says former Chief Justice  
JJ.Michel Robert**

Richard W. Pound is Honorary Colonel of the Canadian Grenadier Guards of which Her Majesty Queen Elizabeth II is Colonel-in-Chief. He was recently at Buckingham Palace reporting on the progress of the Regiment.

une grande partie de sa pratique auprès du mouvement olympique mondial et paralympique.

Une question se pose : le mouvement olympique mondial serait-il en dépit de la pandémie du COVID-19 en aussi bonne posture ?

La double contribution professionnelle de Me Richard Pound aura été et est toujours un élément important dans le développement de la clientèle de Stikeman Elliott depuis qu'il s'est joint à cet important cabinet international.

### **Me Richard Pound a agi dans les causes fiscales importantes suivantes qui ont fait jurisprudence.**

Copthorne Investments Ltd CSC 2011  
Tremblay v. R., 2010 FCA 119  
Robert Julien Family Delaware Dynasty Trust v. R., 2008 FCA; 2007 FC 1071  
Mattel Canada Inc., 2001 SCC 36  
Gernhart v. R., [2000] 2 FC 292  
Hasbro Canada Inc., [1999] 1 CTC 2512  
Minet Inc., [2998] 3 FC 638  
Parthenon Investments Ltd., [1997] 3 CTC 152  
Bunge of Canada Co., 1984 CarswellNat 1376  
Johnson & Johnson Inc., [1996] 1 CTC 244

# Richard Pound - la bonne personne, au bon endroit, au bon moment pour l'Agence mondiale antidopage

*Reproduit avec la permission de l'Agence mondiale antidopage*

**À** la fin de 2020, le président fondateur de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et défenseur de longue date du sport propre, Richard Pound, a terminé son dernier mandat possible au sein du Conseil de fondation de l'AMA, après avoir servi l'Agence basée à Montréal avec distinction à divers titres depuis sa création en 1999.



*Richard Pound*

La contribution positive de M. Pound au monde du sport en général, et à la lutte antidopage en particulier, a été

immense. Avocat fiscaliste réputé de Montréal, il a joué un rôle déterminant dans la création de l'AMA il y a près de 22 ans, en occupant pendant huit ans le poste de premier président de l'Agence. Lorsqu'il a commencé à diriger cette organisation naissante, il n'existait pas de solution unique ou cohérente au problème du dopage dans le sport. Chaque sport et chaque nation avait des règles différentes qui n'étaient pas suivies ailleurs, de sorte qu'un sportif pouvait être suspendu dans un sport ou un pays tout en étant autorisé à concourir dans un autre. Pendant ces premières années, et contre vents et marées, M. Pound a supervisé le développement et la mise en œuvre du Code mondial antidopage (le Code), dont les règles ont, pour la première fois, amené une harmonisation dans les divers sports et pays du monde. Au cours de sa brillante carrière de sportif et d'administrateur, cette réalisation reste peut-être l'une de ses plus grandes réussites.



Ce nageur, qui a représenté le Canada aux Jeux olympiques de 1960 à Rome, en Italie, et remporté qua-

tre médailles aux Jeux du Commonwealth de 1962 à Perth, en Australie, a fait preuve du même engagement et de la même volonté de gagner lorsqu'il s'agissait de protéger le sport propre. Avec intégrité, honnêteté et une connaissance inégalée du sujet, M. Pound a évolué dans ce monde complexe et souvent difficile en donnant à l'AMA des assises solides à ses débuts et en contribuant à renforcer le système mondial antidopage par la suite.

Même après avoir terminé son mandat de président à la fin de 2007, M. Pound, qui est aujourd'hui le plus ancien membre du Comité international olympique (CIO), est resté très impliqué au sein de l'AMA. Il a continué à siéger au Conseil, puis, en 2015, a présidé l'enquête qui a révélé les détails d'un système de dopage institutionnalisé dans le sport en Russie, ce qui a conduit à la déclaration de non-conformité au Code de l'Agence antidopage russe.

Son influence a été ressentie dans le monde du sport et au-delà. Plusieurs dirigeants du monde du sport, des gouvernements et des sciences ont tenu à rendre hommage à M. Pound en insistant sur son immense contribution.

**Witold Banka, président de l'AMA** a déclaré : « Depuis 21 ans, le nom de Dick Pound est synonyme d'Agence mondiale antidopage et de campagne pour la protection du sport propre. Ce pionnier, qui savait à quel point il était important de réunir les sports et les gouvernements, a travaillé sans relâche pour établir cette collaboration et bâtir le système antidopage harmonisé, solide et juste qui existe aujourd'hui. Tous ceux qui aiment le sport et qui ont à cœur les valeurs du franc jeu doivent beaucoup à Dick et à ce qu'il a accompli. Ses connaissances, son expérience et son leadership ont été essentiels au succès de l'AMA pendant deux décennies. »

**Justin Trudeau, premier ministre du Canada** a déclaré : « Au nom de tous les Canadiens, je tiens à remercier et à féliciter Dick Pound pour ses nombreuses années de service au sein de l'Agence mondiale antidopage. En tant que premier président, Dick a joué un rôle essentiel dans la création de l'Agence. Grâce à son parcours sportif, à ses années de travail auprès de diverses organisations sportives olympiques et à sa crédibilité, il a pu mettre son expérience et ses connaissances au service de l'Agence et de la lutte mondiale



*Justin Trudeau, premier ministre du Canada*

contre le dopage dans le sport. Il a également contribué à faire de notre pays un chef de file dans cette lutte, en établissant notamment le bureau principal de l'Agence à Montréal. »

**Thomas Bach, président du Comité international olympique** a déclaré : « Richard Pound a apporté une immense contribution à la protection des sportifs propres en menant un combat acharné contre le dopage. Je l'ai constaté à mes débuts comme membre du CIO, lorsque nous travaillions ensemble sur le Code antidopage du Mouvement olympique de l'époque, précurseur du Code mondial antidopage. J'ai pu mesurer son profond engagement envers l'intégrité dans les sports et les compétitions et envers les valeurs olympiques. Cette orientation claire a été et demeure le fil conducteur de toutes les fonctions qu'il a occupées, notamment celle de président fondateur de l'AMA. Le Mouvement olympique au grand complet lui est redevable pour sa contribution exceptionnelle à la crédibilité du sport. »

**Ben Sandford, triple olympien et président du Comité des sportifs de l'AMA** a déclaré : « Au nom du Comité des sportifs de l'AMA et des sportifs du monde entier, j'aimerais remercier Richard pour sa contribution incroyable au sport propre. Sa vision et son leadership ont été déterminants pour façonner le Programme mondial antidopage et l'AMA tels que nous les connaissons aujourd'hui. Il a aidé à rendre le sport plus juste et nous a tous encouragés à continuer de croire en la magie du sport. Nous lui serons à jamais reconnaissants pour tout ce qu'il a fait. »

*Suite à la page 9*

Volume 26, numéro 5

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault  
Montréal, (Québec)  
H1L 4Y5  
(514) 353-3549

Courriel : [agmonde@videotron.ca](mailto:agmonde@videotron.ca)  
Internet : [www.lemondejuridique.com](http://www.lemondejuridique.com)  
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault  
Montréal, (Québec) H1L 4Y5  
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot  
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par  
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.  
L'abonnement est de 40 \$ par année.  
(On peut aussi se la procurer à la librairie  
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans  
Canadian Advertising Rates and Data (Card).  
COPYRIGHT 2021 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est  
formellement interdite sous peine de poursuite.

50 ans associé chez Stikeman Elliott Avocat de litige en fiscalité et FCA, Me Richard Pound, C.C., Ad.E., passionné toute sa vie du mouvement olympique mondial <i>Par André Gagnon</i> .....	3
Richard Pound – la bonne personne, au bon endroit, au bon moment pour l'Agence mondiale antidopage .....	6
La fraude financière et les états financiers – 2e partie : TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS <i>Par Corey Bloom et Simon Gaudreau</i> .....	10
Accord États-Unis – Huawei : Meng Wanzhou de retour en Chine .....	13
Retour à Laval pour Me Jean Claude Dubé .....	15
Le ministre de la Justice et procureur général du Canada annonce des nominations à la Cour fédérale .....	16
Les autorités en valeurs mobilières du Canada exposent leurs attentes en matière de publicité et de commercialisation envers les plateformes de négociation de cryptoactifs .....	20
Soutien aux opérations d'évacuation en Afghanistan .....	22
Nouveau leadership bicéphale de l'APAAQ .....	23
Conseil d'administration de l'AAP .....	24
Hydro-Québec et Transmission Developers retenus comme partenaires de l'État de New York dans la transition énergétique .....	26
Projet de loi 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français Le Barreau du Québec fait part de ses recommandations .....	28
Nouveau chancelier de l'UdeM, Frantz Saintelémy souhaite inspirer les jeunes .....	30

*SténoFac Inc.*

*Tous les services aux portes du palais...*

**Une équipe bilingue de 17 sténographes  
à la fine pointe de la technologie  
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions  
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

**TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888**

**50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5**

**Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : [stenofac@stenographe.com](mailto:stenofac@stenographe.com) • Internet : [www.stenographe.com](http://www.stenographe.com)**



**Olivier Niggli, directeur général de l'AMA** a déclaré : « Dick Pound était la bonne personne, au bon endroit et au bon moment. Sa nomination à la présidence de l'AMA au début de son existence a véritablement établi l'Agence et lui a donné la crédibilité dont elle avait besoin et qu'elle méritait. C'était un pionnier. En partant de zéro, il a dû creuser les tranchées tout en réussissant à faire avancer les choses. Il a mené à bien le projet d'harmonisation des règles antidopage dans tous les sports et dans tous les pays – je ne pense pas que les gens se rendent compte de l'exploit exceptionnel que cela représentait. Je ne suis pas sûr qu'une collaboration aussi fructueuse existe dans un autre domaine, et le rôle de Dick a été crucial à cet égard. Il a été une source de vitalité et de dynamisme pour l'AMA au cours de ses premières années. En tant que président, il a incarné toutes les vertus de l'AMA, telles que l'intégrité, la transparence et l'indépendance, et le monde du sport lui est infiniment reconnaissant. »

**L'Honorable Denis Coderre, ancien ministre du gouvernement du Canada (1999-2001) et ancien maire de Montréal (2013-2017)** a déclaré : « Dick Pound est un vrai gentleman et un grand leader. Avec lui, ce que vous voyez est ce que vous obtenez. J'ai eu la chance de travailler avec Richard lorsque j'ai été nommé au cabinet du Premier ministre en 1999. Nous étions donc ensemble à l'avant-garde lors de la création de l'AMA. J'ai toujours été impressionné par son dévouement et sa passion pour le sport. C'était un vrai leader, totalement dévoué aux sportifs, et un champion des valeurs fonda-

mentales de l'Olympisme. L'éthique dans le sport a toujours été une priorité pour lui. Faire partie de la fondation de l'AMA est une chose, mais assurer sa pérennité en est une autre, et cela a été possible grâce à son habile présidence. J'ai toujours apprécié sa capacité de faire avancer les choses au niveau du Conseil. Son style était un mélange de sang-froid, d'humour, de décence et de classe, toujours axé sur les résultats, l'équité et le sens de la justice. Il n'a jamais eu peur d'assumer ses responsabilités ou de s'en prendre aux tricheurs, peu importe qui ils étaient ou d'où ils venaient. »

**Dre Christiane Ayotte, directrice du laboratoire accrédité par l'AMA au Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie, à Montréal, au Canada, et ancienne présidente de l'Association mondiale des scientifiques antidopage** a déclaré : « Richard a assumé la première présidence de l'AMA, soit une période cruciale pour l'Agence, avec intelligence et passion. Toujours orienté vers les objectifs, il a habilement obtenu les approbations nécessaires pour les décisions importantes lors des réunions qu'il a dirigées. Il comprenait que l'Agence devait être connue et soutenue publiquement, au-delà des milieux politiques et sportifs. Ainsi, en mettant de côté la rectitude politique, il est devenu un porte-parole redoutable pour les médias, qui étaient avides de ses déclarations percutantes. Il a fait de l'AMA une organisation indispensable et hautement pertinente. Au cours de sa présidence, Richard a su concilier les opinions et les intérêts divergents des différents partenaires de la lutte antidopage, ce qui a créé un fort soutien du public en faveur de l'Agence. »



Woods a l'honneur de célébrer le dévouement et la contribution aux communautés juridique et sportive de Richard ("Dick") Pound, un olympien et juriste de renom qui a sans cesse atteint les plus hauts sommets.

[boutiquelitige.com](http://boutiquelitige.com)

# La fraude financière et les états financiers – 2<sup>e</sup> partie : TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

Par Corey Bloom et Un Chi Kuan

**L**a première partie de cette série, qui est parue dans le dernier numéro (volume 26 – numéro 4), portait sur les fraudes dans les états financiers (FDLEF). Il y était question de certains enjeux généraux concernant ce type de fraude qui, en moyenne, est celui qui cause les dommages financiers les plus importants par occurrence. Maintenant que vous êtes un peu plus au fait de leur importance, quels sont certains des enjeux propres aux FDLEF à garder en tête? Commençons par discuter de la divulgation des transactions entre apparentés. En cette ère financière où l'on collectionne les sociétés de gestion et où, souvent, chaque projet a sa propre société, la liste des apparentés peut vite s'allonger. Qu'en est-il des transactions avec les dirigeants? Des transactions avec des sociétés détenues par des investisseurs communs?

## Les apparentés, pourquoi est-ce important?

Les transactions entre apparentés prennent de plus en plus d'importance aux yeux de ceux qui rédigent les lois fiscales et les normes de comptabilité. Il devrait en être de même pour les utilisateurs des états financiers, et ce, pas seulement au moment de déterminer si un bénéfice ou un avantage a été conféré à un apparenté ou lorsqu'on cherche à confirmer si la juste valeur marchande de la transaction a été respectée.

Revenons à l'histoire d'Enron, où des millions de dollars ont été dissimulés dans près de 2 000 sociétés-écrans apparentées à Enron. Grâce à ces sociétés apparentées, Enron pouvait non seulement se vendre plusieurs fois des produits

à elle-même, mais également comptabiliser des investissements dans ces sociétés qui n'exerçaient des activités que sur papier. À cette époque, il y avait beaucoup moins de réglementation ou de normes qui requéraient la divulgation de ces sommes importantes, contrairement à aujourd'hui. Si ces règles avaient existé, les utilisateurs des états financiers d'Enron auraient peut-être pu observer que la proportionnalité de ces investissements ne tenait pas debout et auraient pu poser plus de questions. Ils auraient alors réalisé qu'il n'y avait pas de valeur effective à ces transactions et que cet argent était en fait utilisé autrement.

La divulgation des transactions entre apparentés est principalement la responsabilité des administrateurs. En effet, souvent, eux seuls sont en mesure de connaître toutes les parties qui prennent véritablement part aux transactions. Malheureusement, les décisions de ne pas divulguer ces transactions sont des choix qui peuvent être effectués pour surévaluer les profits et les actifs ou, au contraire, sous-évaluer les dettes et les charges. Par ailleurs, qu'arrive-t-il quand une société conclut une transaction avec une partie apparentée à un ou plusieurs employés sans le savoir ?

Rappelons qu'il peut être normal pour une entreprise de conclure des transactions avec des apparentés. Ainsi, l'oubli de divulguer une transaction avec un apparenté pourrait n'être qu'une erreur ; il ne s'agit pas nécessairement d'une tentative de dissimuler la transaction. Néanmoins, l'importance d'évaluer et de relever les transactions entre apparentés est primordiale pour une saine gouvernance d'entreprise au sens large. Le recours à des transactions à répétition avec des apparentés, qui peuvent souvent laisser présager des techniques comptables et financières dites « agressives », peuvent, en outre, avoir une incidence sur le ton donné par les hauts dirigeants.

Un fait intéressant sur cet appétit pour le recours à répétition aux transactions avec des apparentés nous vient d'une étude du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») réalisée au lendemain d'Enron. Cette étude a analysé qu'aux États-Unis, les sociétés accusées de fraude par la Securities and Exchange Commission (« SEC ») rapportaient plus de transactions entre apparentés que celles qui n'ont jamais été accusées.

### Qui devrait s'y intéresser?

Les utilisateurs des états financiers ont tous intérêt à ce que les transactions entre apparentés soient divulguées et évaluées correctement. Les cadres aussi. Cependant, ce n'est pas tout le monde qui maîtrise bien le sujet, ce qui est peut-être le cas de vos clients. Pensons à vos clients qui sont des actionnaires minoritaires ou des actionnaires passifs ou dont la participation dans les activités d'exploitation est moins grande. Comment peuvent-ils s'assurer que la direction fait preuve de transparence lorsqu'elle conclut ce type de transaction? Soupçonnent-ils des produits et services susceptibles de provenir des proches de la haute direction ou de parties apparentées aux employés?

La vigilance entourant les transactions entre apparentés est aussi de mise dans le cadre d'une acquisition d'entreprise. Vous pourriez avoir des clients qui ont récemment acquis une société où ils ne sont pas certains que ces transactions ont été adéquatement divulguées ou proprement évaluées.

### Quoi surveiller?

Comme nous le précisons précédemment, sans être un indicateur certain de fraude dans les états financiers,

la présence d'une quantité significative de transactions entre apparentés doit inciter les utilisateurs à poser des questions supplémentaires. Voici quelques exemples de transactions entre apparentés où il y a lieu de garder l'œil ouvert.

1. Prêts à des sociétés apparentées : Il arrive qu'une société veuille s'« auto-financer » au moyen de prêts obtenus d'apparentés à des conditions avantageuses. Il y a ici un transfert de fonds entre deux sociétés. Mentionnons également l'importance de bien analyser les modifications de prêts et les extinctions de prêts entre apparentés susceptibles d'entraîner

la comptabilisation d'un gain ou d'une perte. Il est aussi important d'analyser les taux d'intérêt.

2. Ventes ou achats à des apparentés dont la relation n'a pas été révélée : Les ventes ou les achats à des apparentés sont souvent faits à des conditions plus favorables qu'une transaction similaire réalisée avec un tiers.
3. Frais de services facturés à des apparentés : À l'instar du point précédent, l'ajout de frais de services ou de frais de gestion entre apparentés peut être une manière de gonfler artificiellement les produits et de transférer des



**MNP**

## Gagner de la confiance en cas de crise

Trouver la tranquillité d'esprit en période d'incertitude. Pour y voir clair en plein tumulte, faites appel à l'équipe Juricomptabilité, Enquête et soutien en cas de litige de MNP.

Corey Anne Bloom, CPA, CA, CA•EJC, CFF, CFE, membre émérite de l'ACFE  
514.228.7863 | corey.bloom@mnp.ca

Partout où mènent les affaires **MNP.ca**

fonds à la demande entre sociétés apparentées.

4. Évaluation des investissements dans des sociétés apparentées : Il s'agit ici aussi d'une façon de transférer de la richesse d'une société à l'autre au besoin, ce qui risque d'entraîner la surévaluation des actifs et des participations.

En cas de doute ou de soupçons lors de la revue d'états financiers qui vous sont soumis, il est primordial de s'entourer

d'une équipe qualifiée et expérimentée qui comprendra un juricomptable. Ne manquez pas la suite de cet article dans une future parution du Monde juridique.

**Corey Bloom, CPA, CA, CA•EJC (CA•IFA), CFF, CFE, Membre émérite de l'ACFE**

MNP, Associée et Leader pour l'Est du Canada, Juricomptabilité, Enquête et soutien en cas de litige

**Un Chi Kuan, CPA auditrice, CA, DIFA**

MNP, Consultante Principale, Juricomptabilité, Enquête et soutien en cas de litige

# Nomination de Me Élisabeth Ménard-Laberge au poste de Directrice générale du JBM

**L**e Jeune Barreau de Montréal (JBM) a le plaisir de vous annoncer la nomination de Me Élisabeth Ménard-Laberge au poste de directrice générale du JBM à la suite d'un rigoureux processus de sélection.

Me Ménard-Laberge est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval et un baccalauréat en communication, politique et société de l'Université du Québec à Montréal. Son parcours universitaire a été marqué par son engagement social auprès de diverses associations, incluant le Comité Pro Bono de l'Université Laval.

Membre du Barreau du Québec depuis 2018, Me Ménard-Laberge a pratiqué au sein du contentieux d'une entreprise en droit immobilier commercial où elle a notamment participé à différentes initiatives en matière de diversité et d'inclusion. Me Ménard-Laberge bénéficie aussi d'une expérience variée en milieu de travail, ayant effectué son stage du Barreau en cabinet en droit de la famille et en droit du logement.

Le JBM est fier de pouvoir compter sur l'expertise, les qualités humaines et le leadership de Me Ménard-Laberge. Nous sommes persuadés qu'elle sera un atout de taille vers la poursuite de la double mission du JBM. « Le JBM est enchanté d'accueillir Me Élisabeth Ménard-Laberge à sa di-

rection générale. Élisabeth connaît bien l'organisation du JBM et y a déjà contribué en tant que bénévole. Nous sommes fiers de maintenant pouvoir compter sur son dynamisme, ouverture d'esprit et parcours multidisciplinaire pour enrichir l'équipe du JBM », a déclaré le président du JBM, Me Mathieu Jacques.



Me Élisabeth Ménard-Laberge

Me Élisabeth Ménard-Laberge mettra notamment en application le Plan stratégique 2021-2024 avec sa nouvelle équipe à la direction générale composée de Mesdames Alexandra Dupont, Responsable des événements et projets, Audrey Lévesque-Aubut, Responsable des communications et relations publiques, Fatine Boumeftah, Responsable marketing et financement, ainsi que Jadelin Scott, Coordinatrice aux services juridiques pro bono.

Effectif aujourd'hui, Me Stéphanie Beaulieu assumera la fonction de Directrice générale sortante jusqu'au 31 octobre afin d'assurer une transition harmonieuse de ses dossiers et responsabilités.

# Accord États-Unis - Huawei : Meng Wanzhou de retour en Chine

Source : France 24

**U**n accord conclu entre les États-Unis et Huawei, vendredi, a entraîné une série de libérations : la directrice financière du géant chinois, Meng Wanzhou, a pu quitter le Canada pour la Chine, quand deux Canadiens détenus en Chine depuis fin 2018 ont aussi pu retourner dans leur pays.

Une saga politico-judiciaire de trois ans s'achève. La justice américaine a entériné, vendredi 24 septembre, un accord scellé entre Washington et le géant chinois des télécommunications Huawei, qui permet à la directrice financière de ce dernier de rentrer en Chine contre un "report" jusqu'à fin 2022 des poursuites engagées contre elle, notamment pour "fraude bancaire".

Une juge du tribunal fédéral de Brooklyn a "accepté" l'accord passé entre le ministère de la Justice américain et les avocats de Meng Wanzhou, directrice financière de Huawei, que la justice américaine voulait juger sur son sol. Quelques heures après, Meng Wanzhou, assignée à résidence à Vancouver depuis presque trois ans, a embarqué à bord d'un avion, direction Shenzhen, où elle est bien arrivée samedi dans la soirée.

Ces "trois dernières années, ma vie a été bouleversée", avait auparavant déclaré Meng Wanzhou, surnommée la "princesse" de Huawei, qui a toujours nié les accusations et a plaidé "non coupable" vendredi.

En réaction, deux Canadiens, l'ancien diplomate Michael Kovrig et l'homme d'affaires Michael Spavor, arrêtés en 2018 en Chine pour espionnage, ont également été libérés.

Détenus en Chine depuis fin 2018 et libérés vendredi, les deux hommes sont arrivés au Canada samedi matin, où ils ont été accueillis par le Premier ministre Justin Trudeau. Ils ont atterri à Calgary, dans l'ouest du pays. D'après les images diffusées par la chaîne CTV, le Premier ministre les a enlacés sur le tarmac à leur descente d'avion au petit matin.



La directrice financière de Huawei Technologies, Meng Wanzhou, salue son arrivée du Canada à l'aéroport international de Shenzhen Baaan, à Shenzhen, dans la province de Guangdong, en Chine, le 25 septembre 2021. © CCTV, via Reuters

Les deux hommes sont arrivés sur le sol canadien dans un jet de l'aviation royale canadienne qui s'est posé alors qu'il faisait encore nuit. Michael Kovrig devait reprendre samedi matin un avion pour Toronto où sa famille vit, a précisé à l'AFP sa femme.

"Ces deux hommes ont vécu pendant plus de 1 000 jours une épreuve épouvantable. Ils ont fait preuve de détermination, de grâce, de résilience à chaque étape et ils sont une inspiration pour nous tous", a dit le Premier ministre Justin Trudeau, précisant qu'ils étaient attendus samedi au Canada.

Le secrétaire d'État américain Antony Blinken a rapidement salué la décision des autorités chinoises de libérer les deux Canadiens après leur détention "arbitraire" qui avait provoqué une crise diplomatique sans précédent entre Ottawa et Pékin.

## Trois ans de bataille judiciaire

Le départ de Meng Wanzhou pour la Chine est la concrétisation d'un accord spectaculaire rendu public vendredi par un tribunal de New York entre le ministère de la Justice et le mastodonte chinois des télécoms.

Un représentant du ministère de la Justice a proposé devant un tribunal à New York de "reporter" jusqu'au 1er décembre 2022 (quatre ans après l'arrestation de Meng Wanzhou au Canada) les poursuites engagées depuis fin 2018 contre la directrice financière, notamment pour "complot" en vue de commettre une "fraude bancaire".

Si cet accord n'est pas contesté ou rompu d'ici le 1er décembre, les poursuites seront abandonnées, selon le représentant du ministère américain de la Justice.

La justice américaine accusait la numéro 2 du géant chinois des télécoms d'avoir menti à un cadre de la banque HSBC lors d'une rencontre à Hong Kong en 2013, à pro-

pos des liens entre le groupe chinois et une filiale nommée Skycom qui vendait des équipements à l'Iran, exposant l'établissement à des sanctions américaines.

Selon le ministère de la Justice, Meng Wanzhou a reconnu, selon les termes de l'accord, qu'elle avait fait à l'époque "de fausses déclarations" et "dissimulé la vérité" au cadre de HSBC sur les "activités de Huawei en Iran", pays soumis à des sanctions américaines et internationales.

De son côté, Huawei a déclaré samedi 25 septembre, dans un communiqué, qu'il "continuera à se défendre" contre les allégations de la justice américaine selon lesquelles il aurait contourné les sanctions contre l'Iran.

## 10 Ans plus tard, retour sur les commissions d'enquête avec une journée de conférences inédite de la fondation du barreau du québec

**L**e 19 octobre prochain marquera les 10 ans de la signature du décret de création de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC), plus connue du grand public sous le nom de Commission Charbonneau.

À cette occasion, la Fondation du Barreau du Québec rassemble des acteurs majeurs des commissions d'enquête publiques au Québec pour une journée de conférences inédite le mardi 19 octobre 2021, de 8h30 à 17h, dans un format hybride. L'événement est ouvert à tous les professionnels du monde juridique et des affaires, qui pourront y participer en présentiel - au Centre Mont-Royal, à Montréal - ou en ligne, en direct.

Cet événement sera l'occasion de revenir sur le fonctionnement des commissions d'enquête, les avancées permises par la Commission Charbonneau, ainsi que les programmes et organismes créés à la suite de ses recommandations.

Les conférenciers et conférencières rassemblés pour l'occasion ont joué un rôle important lors de différentes commissions d'enquête et de leur suivi et ils ne seront probablement pas inconnus des avocats et professionnels du secteur :

- Me Denis Gallant, Ad. E., Gouverneur de la Fondation, Associé principal chez Roy Bélanger Avocats, Premier inspecteur général de la Ville de Montréal, Procureur en chef adjoint de la CEIC et Premier directeur général de l'AMP

- Me Patrice F. Guay, Gouverneur de la Fondation, Directeur des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville de Montréal et Commissaire à l'éthique du Barreau de Montréal
- Me Nathaly Marcoux, Gouverneure de la Fondation et Vice-présidente à la surveillance des marchés publics à l'Autorité des marchés publics (AMP)
- L'honorable François Rolland, Ad. E., Gouverneur de la Fondation, Avocat-conseil, Médiateur, Arbitre chez Langlois avocats, S.E.N.C.R.L., Ancien Juge en chef de la Cour supérieure et Administrateur principal du Programme de Remboursement Volontaire (PRV)
- Professeur Denis Saint-Martin, Professeur titulaire au Département de Science politique de l'Université de Montréal et Membre du comité de suivi de la Commission Charbonneau
- Me Simon Tremblay, Directeur principal du Service des affaires juridiques de Ville de Laval, Ancien bâtonnier de Montréal (2016-2017) et Procureur en chef adjoint de la CEIC
- Professeure Martine Valois, Ad. E., Chercheure de la Fondation, Professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et Membre du comité public de suivi de la Commission Charbonneau

Les personnes intéressées, membres ou non du Barreau, sont invitées à s'inscrire sur le site de la Fondation du Barreau : <https://bit.ly/3nIRyxc>

L'ensemble des profits permet à la Fondation de poursuivre sa mission pour l'avancement du droit.

# Retour à Laval pour Me Jean Claude Dubé

**À** l'aube de ses 40 ans de carrière, Me Jean Claude Dubé, ancien Bâtonnier de Laval et ce à deux occasions, (2006/2007 et 2008/2009), a décidé de ramener à Laval son bureau principal et toutes ses activités professionnelles. Il a été membre du Comité exécutif du Barreau du Québec pendant trois ans sous les Bâtonnats de Me Stéphane Rivard, Me Michel Doyon et Me Gérald Tremblay tout en représentant l'Association avocats de province du Québec (AAPQ) auprès du Conseil général du Barreau du Québec.

Professeur à l'école du Barreau du Québec au cours de déontologie ainsi qu'en droit criminel pendant plusieurs années, il a présidé l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense (AQAAD) et siégé pendant près de 20 ans au conseil d'administration de cette association en plus d'être membre fondateur de l'Association provinciale des avocats et avocates du Québec (APAAQ).

Formateur en droit disciplinaire pour le Conseil Interprofessionnel du Québec, il a été conférencier pour le Barreau du Québec dans le cadre des journées de formation en déontologie professionnelle ainsi que dans des colloques professionnels.

Maintes fois reconnu par ses pairs et les organisations professionnelles, Me Dubé a reçu de multiples prix de reconnaissance du Barreau du Québec et particulièrement celui du Barreau de Laval à qui on décerne ce prix à la personne impliquée dans la communauté juridique pour souligner la qualité exceptionnelle de son parcours professionnel, son engagement et sa réussite dans l'exercice de ses fonctions.

Me Dubé a une expérience inépuisable en droit criminel ainsi qu'en droit disciplinaire où il œuvre depuis 35 ans. Il a bâti une équipe exceptionnelle au sein de son cabinet avec des avocates dynamiques et remarquables, Me



Mairi Springate, Me Valérie St-Pierre, Me Calypso Dubois-Lapointe, Me Catherine N. Béland et Me Nicole Bouchard.

Membre des Barreaux de Laval et Montréal depuis fort longtemps, Me Dubé rapatrie son bureau principal à Laval après avoir passé près de huit belles années au district de Montréal.

Les nouvelles technologies ayant pris place depuis la période COVID-19 ainsi que le transport plus que difficile sur nos routes quotidiennes, le bureau principal revient dans le district judiciaire de Laval où toutes ses installations sont équipées des toutes dernières technologies permettant d'exercer à distance devant les tribunaux de juridictions criminelles et particulièrement devant les Comité de discipline des Ordres professionnels.

Ainsi, la pratique du droit n'ayant plus de distance, le rapatriement du bureau à Laval permet d'assurer à notre clientèle une plus grande accessibilité et la continuité de services professionnels de haute qualité.

Il peut être rejoint aux mêmes numéros de téléphone (514) 844-1225; (514) 502-1230.

# Le ministre de la Justice et procureur général du Canada annonce des nominations à la Cour fédérale

L'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé aujourd'hui les nominations suivantes en vertu du processus de nomination à la magistrature mis en place en 2016. Ce processus met l'accent sur la transparence, le mérite et la diversité de la population canadienne, et a pour but de veiller à la nomination de juristes qui incarnent les plus hautes normes d'excellence et d'intégrité.

**Avvy Yao Yao Go**, directrice de la Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic à Toronto, est nommée juge de la Cour fédérale. Madame la juge Go remplace monsieur le juge L. Martineau, qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 1er septembre 2020.

**Mandy Ayles**, protonotaire à la Cour fédérale à Ottawa, est nommée juge de la Cour fédérale. Madame la juge Ayles remplace madame la juge J. Gagné, qui a été nommée juge en chef adjointe le 12 décembre 2018.

**Dr. Vanessa Rochester**, avocate chez Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L. à Montréal, est nommée juge de la Cour fédérale. Madame la juge Rochester remplace monsieur le juge G. Locke, qui a été nommé juge à la Cour d'appel fédérale le 7 mars 2019.

**Catherine A. Coughlan**, avocate générale au ministère de la Justice Canada à Edmonton, est nommée protonotaire de la Cour fédérale.

**L.E. Trent Horne**, associé chez Aird & Berlis LLP à Toronto, est nommé protonotaire de la Cour fédérale.

« Je souhaite aux juges Go, Ayles et Rochester, de même qu'aux protonotaires Coughlan et Horne, beaucoup de succès dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions. Je suis convaincu qu'ils serviront bien les Canadiens et Canadiennes en tant que membres de la Cour fédérale. »

— L'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada

## Biographies

La juge **Avvy Yao-Yao Go** a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université de Waterloo, un baccalauréat en droit de l'Université de Toronto et une maîtrise en droit de l'école de droit Osgoode Hall. Elle a été admise au Barreau de l'Ontario en 1991.

La juge Go compte 30 ans d'expérience en plaidoirie et en litige en tant que représentante de clients racisés à faible revenu, principalement à titre de directrice de la Chinese and Southeast Asian Legal Clinic. En tant que Canadienne de première génération, elle a consacré toute sa carrière en droit à éliminer les obstacles pour les groupes marginalisés. Elle a comparu devant toutes les instances judiciaires, y compris devant la Cour suprême du Canada, au nom de clients et de plaideurs d'intérêt public qui cherchaient à promouvoir l'équité et la justice raciale. Elle a été conseillère du Barreau de l'Ontario pendant 14 ans et a siégé au Comité sur l'accès à la justice, au Comité



sur l'équité et les affaires autochtones et au Groupe de surveillance des droits de la personne du Barreau de l'Ontario.

La juge Go a été membre à temps partiel de plusieurs tribunaux administratifs en Ontario. Elle a agi comme bénévole pour de nombreuses organisations non gouvernementales et communautaires, notamment en tant que vice-présidente du Programme de contestation judiciaire du Canada et présidente de la section torontoise du Conseil national des Canadiens chinois. Elle est la cofondatrice de la Fédération des juristes asiatiques-canadiens (FACL) et du réseau Colour of Poverty – Colour of Change.

Pour sa contribution auprès des communautés défavorisées et de la profession juridique, la juge Go a reçu de nombreux prix, dont l'Ordre de l'Ontario (2014), le prix de l'avocat de mérite de la FACL (2012), le prix William P. Hubbard de la Ville de Toronto pour les relations interraciales (2008) et le prix de la présidente de la Women's Law Association of Ontario (2002).

**La juge Mandy Aylen** est née et a grandi à Ottawa, en Ontario. Elle a obtenu un baccalauréat ès arts en économie et un baccalauréat en droit de l'Université Queen's. Elle a été admise au Barreau de l'Ontario en 2002.

Avant sa nomination à la magistrature, la juge Aylen était protonotaire à la Cour fédérale. Au cours des cinq années pendant lesquelles elle a rempli ces fonctions, elle a acquis une vaste expérience des litiges en matière de propriété intellectuelle, des différends touchant les Premières Nations, des questions d'immigration, des actions collectives, de la médiation et de la gestion des instances. Elle siège à de nombreux comités de la Cour fédérale dont les efforts visent à améliorer l'accès à la justice et l'administration de la justice. Avant sa nomination à la Cour fédérale, la juge Aylen était associée au sein du cabinet Borden Ladner Gervais s.r.l., où elle se spécialisait dans l'arbitrage commercial national et international, l'approvisionnement et la passation de marchés publics, la conformité en matière douanière et commerciale, l'immigration, les questions relatives à la Loi sur l'accès à l'information, les litiges en droit public et les litiges commerciaux généraux. Elle a également agi à titre d'arbitre unique dans un certain nombre de dossiers d'arbitrage internationaux.

445, rue Saint-Vincent  
Montréal (Québec)  
H2Y 3A6  
Tél. 514.842.3901  
1.800.831.3901  
Télec. 514.842.7148  
www.delavoy.ca

*Confection*  
**DE LAVOY**  
*depuis 1980*



#### Service personnalisé

Toges et accessoires  
vestimentaires  
pour profession juridique  
et magistrature

Location et vente  
tuxedos et accessoires,  
toges, mortiers et épitoges  
pour collation des grades

Nettoyage et réparation  
de vêtements  
de tout genre

La juge Ayles a été membre du Chartered Institute of Arbitrators et a présidé la section de l'Amérique du Nord. Elle a donné des conférences, enseigné et rédigé des publications sur des questions liées à l'arbitrage et à l'approvisionnement. Son expertise a été reconnue par les principaux répertoires juridiques comme The Best Lawyers in Canada et le Legal Media Group's Commercial Arbitration Expert Guide.

La juge Ayles est fière d'être la mère de Jack et d'Ava et la belle-mère des trois merveilleux fils de son mari, Gerry Stobo, qui lui offre un soutien indéfectible.

**La juge Vanessa Rochester** est née et a grandi à Montréal. Elle a obtenu un baccalauréat ès arts avec spécialisation ainsi que des baccalauréats en common law et en droit civil de l'Université McGill. Elle a également obtenu une maîtrise en droit et un doctorat (avec distinction) en droit maritime de University of Cape Town. Elle est membre du Barreau du Québec et est qualifiée pour pratiquer le droit en Angleterre et au pays de Galles.

Avant sa nomination, la juge Rochester a travaillé et exercé dans les domaines du droit maritime et des transports pendant près de 20 ans. La propriété intellectuelle, l'énergie, et la protection de la vie privée et des données figurent parmi ses autres domaines d'expertise. Elle a collaboré avec le regretté William Tetley avant d'exercer en pratique privée au bureau de Norton Rose Fulbright de Montréal, où elle a passé la plus grande partie de sa carrière. Elle a également exercé le droit pendant plusieurs années à Londres, en Angleterre, et à Singapour, où elle s'est occupée de dossiers complexes en matière de litiges intergouvernementaux.

La juge Rochester a été reconnue comme une avocate de premier plan en droit maritime et en droit des transports par de nombreuses publications juridiques, dont Chambers, Lexpert, Legal 500, Best Lawyers et Expert Guides. Elle donne régulièrement des conférences sur le droit maritime et les préjugés sexuels inconscients. Elle est présidente de la WISTA Canada, dont la mission est de promouvoir la diversité et l'égalité des sexes dans l'industrie du transport maritime. Elle est également vice-présidente pour le Québec de l'Association canadienne de droit maritime et siège au Comité de direction du droit maritime et au Comité de liaison entre la magistrature et le barreau de l'Association du Barreau canadien.

La juge Rochester est mariée et a une belle-fille. Le cyclisme la passionne et elle adore voyager et passer du temps avec sa famille et ses amis.

**La protonotaire Catherine A. Coughlan** a grandi à Edmonton, en Alberta. Elle a obtenu un baccalauréat ès arts et un baccalauréat en droit de l'Université de l'Alberta avant d'être admise au Barreau de l'Alberta en 1985.

Madame la protonotaire Coughlan a fait son stage au ministère de la Justice Canada à Edmonton, où elle est demeurée tout au long de sa carrière. En tant qu'avocate plaideuse en matière civile, elle a comparu devant les tribunaux de partout au Canada, tant devant les cours supérieures que les cours d'appel. Si sa pratique récente portait principalement sur les actions collectives, elle s'est beaucoup consacrée au cours des 15 dernières années à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, généralement considérée comme le plus important règlement d'action collective de l'histoire du Canada. La protonotaire Coughlan a d'ailleurs participé à la négociation du règlement et est demeurée l'avocate principale du Canada pendant la mise en œuvre de ses modalités, qui s'est échelonnée sur une dizaine d'années. Au cours de cette période, elle a siégé au Comité d'administration nationale, chargé de superviser l'administration de la Convention. Par l'entremise de son travail lié à la Convention, elle a eu la chance de collaborer avec des avocats issus de toutes les régions du Canada, dont bon nombre comptent maintenant parmi ses amis.

La protonotaire Coughlan a donné des conférences dans le cadre d'ateliers de formation juridique continue et à des étudiants en droit. Elle aime travailler en équipe et encadrer les jeunes avocats qui travaillent avec elle. Elle fait aussi du bénévolat dans la collectivité en tant que membre du conseil d'administration d'un organisme de services sociaux sans but lucratif.

La protonotaire Coughlan et son époux, Angus, sont les fiers parents de Caitlin et de Thomas.

**Le protonotaire L.E. Trent Horne** a obtenu un baccalauréat avec spécialisation en études administratives de l'Université Trent avant d'obtenir un bac-

calauréat en droit de l'Université Queen's. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1997 et a obtenu son certificat de spécialiste dans tous les domaines de la propriété intellectuelle du Barreau de l'Ontario en 2009.

Au moment de sa nomination, monsieur le protonotaire Horne était associé au sein du cabinet d'avocats Aird & Berlis LLP, où il exerçait le droit dans le domaine de la propriété intellectuelle. Au cours des années où il a exercé en pratique privée, le protonotaire Horne a comparu devant les tribunaux de première instance et d'appel à titre d'avocat principal dans une vaste gamme d'affaires de propriété intellectuelle. Son expertise a été reconnue dans plusieurs répertoires, dont Chambers Global, Canadian Legal Lexpert Directory, IAM Patent 1000 et World Trademark Review 1000. Il a obtenu la cote « AV Preeminent » dans le cadre de l'évaluation par les pairs de Martindale-Hubbell.

Le protonotaire Horne est l'auteur de nombreuses publications sur les pratiques et procédures de la Cour fédérale, la propriété intellectuelle et la défense des droits. Il a contribué aux ouvrages *Federal Courts of Canada Service et Pratique devant les Cours fédérales*, et était un collaborateur régulier de la revue *Supreme Court Law Review*. Il a aussi souvent donné des conférences sur la propriété intellectuelle et la défense des droits. Parmi ses contributions à la profession juridique, il a été membre actif de comités de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada et de l'Association du Barreau canadien. Il a également siégé au Comité des Règles des Cours fédérales et a été un membre régulier du tribunal-école Fox.

Le protonotaire Horne est le fier père de deux enfants accomplis et il est reconnaissant du soutien indéfectible de sa conjointe et de sa famille.

### Faits en bref

- Depuis novembre 2015, plus de 475 juges ont été nommés à une cour supérieure. Ces juristes exceptionnels témoignent de la diversité qui renforce le Canada. Plus de la moitié de ces juges sont des femmes, et ces nominations font état d'une représentation accrue des minorités visibles, des Autochtones, des membres des communautés LGBTQ2+ et des personnes qui s'identifient comme handicapées.

- Le gouvernement du Canada est déterminé à favoriser l'accès à la justice pour tous les Canadiens. Afin d'améliorer les résultats pour les familles canadiennes, le budget de 2018 prévoit un financement de 77,2 millions de dollars étalé sur quatre ans pour appuyer l'élargissement des tribunaux unifiés de la famille à compter de 2019-2020. Cet investissement dans le système de justice familiale permettra de créer 39 nouveaux postes de juges en Alberta, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Les nominations à la magistrature fédérale sont faites par le gouverneur général, qui agit selon l'avis du Cabinet fédéral et sur les recommandations du ministre de la Justice.
- Les comités consultatifs à la magistrature de partout au pays jouent un rôle essentiel dans le processus d'évaluation des candidatures à la magistrature. Il y a 17 comités consultatifs à la magistrature, lesquels représentent toutes les provinces et tous les territoires.
- Des réformes importantes du rôle et de la structure des comités consultatifs à la magistrature ont été annoncées le 20 octobre 2016 afin d'accroître l'indépendance et la transparence du processus.
- Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir un système de justice dans lequel les affaires d'agression sexuelle sont tranchées équitablement, sans l'influence de mythes et de stéréotypes, et qui traite les survivantes avec dignité et compassion. Les modifications apportées à la Loi sur les juges et au Code criminel qui sont entrées en vigueur le 6 mai 2021, signifient que pour être admissibles à une nomination à une cour supérieure provinciale, les candidats doivent accepter de participer à de la formation continue sur les questions liées au droit relatif aux agressions sexuelles et au contexte social, ce qui comprend le racisme et la discrimination systémiques. L'adoption des modifications améliore la transparence des décisions; le Code criminel exige maintenant des juges qu'ils fournissent des motifs écrits ou qu'ils en consignent au dossier lorsqu'ils sont saisis d'affaires d'agression sexuelle.

# Les autorités en valeurs mobilières du Canada exposent leurs attentes en matière de publicité et de commercialisation envers les plateformes de négociation de cryptoactifs

**L**es Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) ont publié des [indications](#) pour aider les plateformes de négociation de cryptoactifs à comprendre et à respecter les obligations prévues par la législation en valeurs mobilières et par les règles de l'OCRCVM relativement à la publicité, à la commercialisation et à l'utilisation des médias sociaux.

Les autorités en valeurs mobilières ont constaté dernièrement une augmentation des activités de publicité et de commercialisation des plateformes de négociation de cryptoactifs. Or, dans plusieurs cas, le personnel des ACVM et de l'OCRCVM a remarqué que les documents employés à ces fins comportaient des déclarations risquant d'induire les investisseurs en erreur. De plus, il craint qu'en recourant à des promotions s'apparentant à des jeux de hasard, ces plateformes n'incitent les investisseurs individuels à effectuer des opérations excessives et risquées.

« Les publicités trompeuses et les stratégies de commercialisation inappropriées peuvent encourager les investisseurs à prendre des risques qu'ils éviteraient normalement, et le non-respect des obligations prévues par la législation en valeurs mobilières et par les règles de l'OCRCVM peut soulever des préoccupations quant à l'aptitude de la plateforme de négociation de cryptoactifs concernée à l'inscription », a déclaré Louis Morisset, président des ACVM et président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers.

Les indications publiées aujourd'hui s'adressent aux plateformes de négociation de cryptoactifs inscrites et à celles qui ont demandé ou demanderont l'inscription, de même qu'aux autres personnes inscrites pouvant envisager d'établir une plateforme en tant que nouvelle branche d'activité. Elles renferment des exemples de déclarations trompeuses dans des documents publicitaires et de commercialisation, et font état des préoccupations du personnel des ACVM et de l'OCRCVM entourant l'emploi inapproprié de concours, de promotions et de stratagèmes s'apparentant à des jeux de hasard. Y figurent également les attentes de ces autorités en matière de conformité et de surveillance envers les sociétés utilisant les médias sociaux.

« Les plateformes de négociation de cryptoactifs devraient considérer leurs stratégies de publicité et de commercialisation dans le contexte de leurs obligations d'agir avec honnêteté et équité dans leurs relations avec leurs clients », a affirmé Andrew J. Kriegler, président et chef de la direction de l'OCRCVM. « L'OCRCVM continuera de travailler de près avec les ACVM pour veiller à ce que les investisseurs soient protégés. »

Les plateformes de négociation de cryptoactifs sont invitées à consulter leur conseiller juridique et à communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières de leur territoire pour connaître les mesures nécessaires afin de se conformer à la législation en valeurs mobilières relativement à la publicité, à la commercialisation et à l'utilisation des médias sociaux, de même qu'à s'adresser à l'OCRCVM en ce qui concerne la

conformité aux règles de ce dernier.

On trouvera les indications en question sur les [sites Web des membres des ACVM](#) et sur le [site Web de l'OCRCVM](#).

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières du Canada. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation pancanadien qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et toutes les opérations que ceux-ci effectuent sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au

Canada. L'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation et de commerce des valeurs mobilières, veille à la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en favorisant des marchés financiers sains au Canada. Il s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant et en faisant respecter des règles qui régissent la compétence, les activités et la conduite financière de 174 courtiers en placement canadiens de diverses tailles et ayant des modèles d'affaires différents et des quelque 31 000 employés inscrits qui y travaillent. L'OCRCVM établit et fait respecter également des règles d'intégrité du marché qui régissent les opérations effectuées sur les marchés canadiens des titres de capitaux propres et des titres de créance. Pour en savoir plus, consultez notre [site Web](#).

Nous vous invitons à l'événement suivant :

## Droits humains et actualité internationale sous la loupe d'asfc

Date, heure et lieu de l'événement :

Mercredi 29 septembre 2021 de 12:00 à 13:30 (HAE)

**Revue d'actualité internationale à travers des entrevues exclusives de défenseur.e.s des droits humains dans les pays d'intervention d'ASFC**

La dernière année a été riche en actualités touchant les droits humains à l'échelle internationale. Le travail d'ASFC et de ses partenaires a forcément été teinté par plusieurs crises et événements marquants. Les défis sont nombreux, mais la lutte se poursuit et de belles avancées jalonnent aussi la route.



À l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'ASFC, Me Pascal Paradis, cofondateur et directeur général d'ASFC, s'entretiendra avec de jeunes défenseur.e.s des droits humains des équipes d'ASFC à travers le monde pour aborder les défis et les victoires de l'organisation et de ses partenaires :

- Abdoulaye Doucoure, coordonnateur de projets - Bamako, Mali
- Claudia Hernández, agente de projet - San Salvador,

Salvador

- Teresa Macario Alguia, conseillère juridique - Ciudad de Guatemala, Guatemala
- Nelly Moreno, coordonnatrice juridique - Tegucigalpa, Honduras
- Taïna Noster, responsable principale des communications et du plaidoyer - Port-au-Prince, Haïti
- Hugo Fernando Saidiza Peñuela, conseiller juridique - Bogotá, Colombie

Des échanges exceptionnels avec des défenseur.e.s des droits humains passionné.e.s et inspirant.e.s qui mettront en lumière le chemin déjà parcouru pour faire de l'accès à la justice une réalité tangible et du droit un instrument de changement concret de par le monde.

### Au programme

- 12h - 12h30 : Assemblée générale annuelle d'ASFC
- Présentation des états financiers 2020-2021
- Élection des administrateur.ice.s
- Présentation du rapport annuel

*\* Pour plus de détails, merci de consulter la convocation des membres à l'Assemblée générale*

- 12h30 - 13h30 : Webinaire - Droits humains et actualité internationale: l'année 2020-2021 sous la loupe d'ASFC

L'assemblée générale d'ASFC est gratuite et ouverte à tous. Merci de noter que toutefois seuls les membres à jour dans le paiement de leur cotisation ont le droit de vote. Pour la première fois cette année, des services d'interprétation français-espagnol seront offerts. Nous espérons que vous pourrez être des nôtres pour cette rencontre exceptionnelle !

# Soutien aux opérations d'évacuation en Afghanistan

**A** lors que l'avancée des talibans en Afghanistan domine l'actualité internationale, la peur et le désarroi collectifs inquiètent grand nombre de Canadiens et Canadiennes – y compris les membres du cabinet, qui veulent aider comme ils peuvent.

«Avant la chute de Kaboul, le cabinet avait lancé une initiative bénévole nationale en partenariat avec Landings LLP, un cabinet juridique de Toronto spécialisé dans les droits de la personne et l'immigration», explique Hugh Meighen, associé de BLG à la tête du projet, en poste à Toronto.

L'objectif : allier le réseau de références de Landings et son expertise pour ce qui touche les questions liées aux réfugiés aux ressources nationales de BLG dans le but de remplir, de préparer et d'assembler rapidement les demandes d'Afghans vulnérables cherchant à se prévaloir des mesures d'immigration spéciales du gouvernement (qui donnent priorité aux personnes ayant contribué à la mission canadienne en Afghanistan) afin d'être évacués.

BLG a été en mesure d'intensifier rapidement la cadence de cette initiative bénévole grâce au concours d'avocats et d'étudiants de tous les bureaux du cabinet.

«Lorsque Kaboul est tombée, nos avocats ont redoublé d'efforts pour préparer et soumettre les demandes des personnes devant être évacuées le plus rapidement possible», poursuit Hugh.

De concert avec des stagiaires et des adjoints de partout au pays, ils ont continué à aider des Afghans à Kaboul faisant face à des circonstances difficiles.

«Devant l'urgence croissante, nous avons par ailleurs élargi notre initiative pour collaborer avec des cabinets internationaux et d'autres partenaires aux États-Unis, en Grande-Bretagne et ailleurs dans le monde».

Bien que le Canada ait mis fin à ses opérations d'évacuation d'urgence en Afghanistan, BLG entend continuer d'offrir du soutien aux gens qu'il est toujours possible de rejoindre afin de les aider à trouver refuge et, enfin, à s'installer en lieu sûr.

Nous continuerons également d'aider les personnes qui bénéficient déjà de notre projet pro bono national, mais ne procéderons à aucune nouvelle consultation pour l'instant. Pour toute question sur la relocalisation des réfugiés, veuillez consulter les ressources suivantes :

- [Programmes actuellement offerts aux Afghans ayant travaillé pour le Canada](#)
- [Renseignements supplémentaires sur les exigences liées à la relocalisation des réfugiés au Canada](#)

## Avocats spécialisés en droit disciplinaire et en litige civil et commercial



Me Martin Courville



Me Bruno Lévesque

Ad Litem Avocats est une société formée de Me Martin Courville et Me Marie-Pierre Doucette. Martin Courville compte plus de vingt années d'expérience en litige civil et commercial ainsi qu'en droit disciplinaire. Il compte une clientèle de gens d'affaires et de professionnels de tous les milieux. Il est reconnu par ses pairs qui n'hésitent pas à donner son nom comme référence dans ces domaines. Marie-Pierre Doucette compte plus de dix années d'expérience en litige devant les tribunaux de droit commun notamment en matière de vices cachés. Elle est en affaires depuis plusieurs années et a su se démarquer par son souci du détail et son professionnalisme. Elle est candidate à la maîtrise en Droit et politiques de la santé et a un intérêt particulier pour le droit disciplinaire du secteur de la santé. Ensemble, ils souhaitent offrir un service de pointe aux professionnels faisant l'objet de plaintes disciplinaires. Ils souhaitent également continuer leur pratique en litige civil et commercial pour répondre aux besoins des entreprises de la Rive-Sud. Étant tous deux de fiers résidents de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, ils n'ont pas hésité à y élire domicile pour leur nouvelle société. Ils souhaitent opérer un cabinet boutique moderne et actuel qui deviendra chef de file dans ces secteurs d'activités.

# Nouveau leadership bicéphal de l'APAAQ

« La solidarité de tous  
pour la réussite  
de chacun »

**A**près deux ans d'existence, l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec se dote d'un leadership renforcé avec la nomination de deux co-présidents qui entendent bien attaquer de front les défis auxquelles sont confrontés les avocats.

Me Martin Courville, avocat spécialisé en litige depuis 25 ans et ancien bâtonnier de Longueuil, ainsi que Me Bruno Lévesque, ancien président du Jeune Barreau de Québec avocat et entrepreneur, exerçant également en litige civil et commercial depuis 24 ans, forment la nouvelle tête dirigeante de l'APAAQ.

« Avec un coprésident dans la région de Montréal et un dans la région de Québec, l'APAAQ pourra ainsi multiplier ses présences sur le terrain pour mieux défendre et promouvoir les intérêts professionnels et socio-économiques de ses membres et faire honneur à notre slogan : La solidarité de tous, pour la réussite de chacun! » explique les co-présidents.

La valorisation de la profession, la réforme des tarifs de l'aide juridique, la défense des champs de pratique ainsi que l'établissement de meilleures relations entre les avocats et la magistrature font partie des priorités identifiées par le conseil d'administration de l'APAAQ lors d'une réunion tenue les 27 et 28 août dernier à Québec.

« La réalisation de notre mission et l'atteinte de nos objectifs sont tributaires de l'implication des avocats et nous sommes heureux de pouvoir compter sur un nombre croissant de membres et d'une participation exemplaire des ad-



Me Bruno Lévesque



Me Martin Courville

ministrateurs du nouveau conseil d'administration. À titre de co-président nous remercions chaleureusement Me Catia Larose qui a tant contribué à la naissance de l'APAAQ et qui sut assurer une crédibilité à ses membres à chacune de ses interventions.

« Nous comptons rencontrer sous peu plusieurs des acteurs du milieu juridique afin de notamment les sensibiliser aux réalités du terrain et ainsi les sensibiliser aux enjeux et défis que représente le nouveau rythme de la justice »

## Juritour

### Participez au Juritour

Cette année, participez au Défi virtuel 25-70 et joignez-vous aux dizaines de cyclistes issus du monde juridique, ou non, qui rouleront 25 000 kilomètres et amasseront 70 000 \$! Les fonds amassés d'ici au 3 octobre permettront d'appuyer les 1 200 nourrissons, enfants, adolescents et adultes atteints de fibrose kystique au Québec.

Pour en savoir plus sur le concept virtuel du Juritour, vous inscrire gratuitement ou faire un don, visitez le [www.juritour.com/fr-ca](http://www.juritour.com/fr-ca).

# Conseil d'administration de l'AAP



**Me Stéphanie Côté**  
*Présidente*

**Plourde Côté, avocats**  
296 rue Sherbrooke  
Magog QC J1X 2R7  
Téléphone : 819 843-2734  
Télécopieur : 819 843-2531  
Courriel : scote14@hotmail.com  
*Section St-François*



**Me Simon Brisson-Dolci**  
*Administrateur*

**Centre communautaire jur.  
Laurentides-Lanaudière**  
460 rue Labelle, bur. 101  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L3  
Téléphone : 450 436-5712 # 233  
Télécopieur : 450 436-9514  
Courriel : sdolci@ccjll.qc.ca  
*Section Laurentides-Lanaudière*



**Me David Dubois**  
*Vice-président*

**Dubois avocats inc.**  
70 rue de la Barre, Bureau 118  
Longueuil (Québec) J4K 5J3  
Téléphone : 450 651-5110 #226  
Télécopieur : 450 442-4267  
Courriel : david\_dubois@duboisavocats.ca  
*Section Longueuil*



**Me Claudia Marie Chabot**  
*Administratrice*

**Les Avocats Chabot & Associés**  
754, Notre-Dame Est, bureau 104  
Thetford Mines (Québec) G6G 2S7  
Téléphone : 418 338-2181  
Télécopieur : 418 338-6998  
Courriel : claudiachabot@avocatschabot.com  
*Section Arthabaska*



**Me Cynthia Labrie**  
*Administratrice*

**Avocats Baie-Comeau**  
625 boulevard Lafèche  
#1.813  
Baie-Comeau QC G5C 1C5  
Tél. : 418 589-2020, poste 1  
Télécopieur : 418 589-2040  
Courriel : clabrie@avocatsbc.ca  
*Section Côte-Nord*



**Me Stéphane L'Écuyer**  
*Administrateur*

**Brigitte Brunet avocats**  
85 B, boulevard St-Jean-Baptiste  
Châteauguay (Québec) J6J 3H7  
Téléphone : 450 692-4588  
Télécopieur : 450 692-0078  
Courriel : info@bbav.ca  
*Section Richelieu*



**Me Geneviève Cardin**  
*Administratrice*

**Centre communautaire juridique de  
la Rive Sud**  
55 rue Principale, #210  
Granby QC J2G 2T7  
Tél. : 450 776-7157, poste 209  
Télécopieur : 450 776-7161  
Courriel : gcardin@ccjrs.com  
*Section Bedford*



**Me Miville Tremblay**  
*Administrateur*

**Miville Tremblay, médiateur &  
avocat**  
4071, boulevard Martel  
Saint-Honoré-de-Chicoutimi  
Québec G0V 1L0  
Téléphone : 581 306-6306  
Télécopieur : 418 673-6207  
Courriel : miville@justiceparticipative.com  
*Section Saguenay-Lac-St-Jean*





**Me Catherine Roberge**  
*Administratrice*

**Catherine Roberge**  
Directeur des poursuites criminelles  
et pénales  
850 rue Hart, Bureau 132  
Tél. : 819 372-4151, poste 60004  
Téléphone : 418 455-4065  
Télécopieur : 418 819 371-6957  
Courriel : catherine.roberge@dpcp.  
gouv.qc.ca  
*Section Mauricie*



**Me Johanne Thibault**  
*Administratrice*

**Johanne Thibault avocate**  
75219 boulevard Léesvesque Est  
Laval (Québec) H7C 1N4  
Téléphone : 450 664-1474 #3  
Télécopieur : 664-2648  
Courriel : thibaultavocate@videotron.  
ca  
*Section Richelieu*



**Me Alexandra Bourgeois**  
*Présidente sortante*

**Auger Bourgeois Desfossés  
Langlois Avocats Inc.**  
4, rue Principale Nord, bureau 102  
Amos, QC, J9T 2K6  
Téléphone : 819 732-1698 # 26  
Télécopieur : 819 732-7513  
Courriel : alexandra@abdlavocats.  
com  
*Section Abitibi-Témiscamingue*



**Poste vacant**  
*Section Bas St-Laurent*



**Me Isabelle Bonin**  
*Directrice générale*

**Garneau, Maltais, Bonin,  
Beaulieu**  
112 rue Hériot Drummondville,  
Québec J2C 1J6  
Téléphone : 819 850-2203  
819 475-3811  
Télécopieur : 819 475-0199  
Courriel : dg@avocatsdeprovince.qc.ca

## La police de Laval utilise des radars « vivants » aux abords des écoles

Source : Radio-Canada

**D**ans sa plus récente campagne de sécurité routière aux abords des écoles, « Débarque-moi en toute sécurité! », le Service de police de Laval (SPL) utilise un moyen original pour sensibiliser les automobilistes à la vitesse dans les zones scolaires : les radars « vivants ». Car la vitesse est un enjeu dans ces zones où la limite est fixée à 30 km/h.

Ces radars vivants sont une première au Québec. Développés en collaboration avec l'entreprise Trafic Innovation, ils consistent en un sac à dos muni d'un panneau indicateur et d'un radar.

Lors de la démonstration jeudi matin, un enfant portait un sac à dos muni d'un panneau montrant aux automobilistes leur vitesse, et un second enfant tenait un radar qui évaluait la vitesse des véhicules.

Ainsi, les automobilistes pouvaient voir leur vitesse dans la zone scolaire pour ralentir. Aucun constat d'infraction n'était remis jeudi, mais les conducteurs étaient incités à ralentir.

Les amendes pour excès de vitesse en zone scolaire peuvent être salées. Si un automobiliste circule à 51 km/h dans la zone, il recevra une amende de 265 \$, assortie de 2 points d'inaptitude. Et s'il roule à 61 km/h, l'amende sera de 385 \$ et 3 points d'inaptitude.

### Vitesse excessive

Lors du reportage, de nombreux automobilistes circulaient au-delà de la limite des 30 km/h. C'est la raison pour laquelle la police de Laval a voulu sensibiliser les conducteurs à l'importance de respecter les limites.

Le radar "vivant" est un outil de sensibilisation pour les usagers de la route, pour s'assurer qu'ils respectent les limites de vitesse dans les zones scolaires, a dit Chantal Moreau, porte-parole du Service de police de Laval. Et également pour que [les automobilistes] soient attentifs à l'environnement dans lequel ils se trouvent pour pouvoir mieux agir, a-t-elle ajouté.

Avec l'utilisation des radars vivants, la majorité des conducteurs réagissent et ralentissent. Le but du SPL jeudi n'était pas la répression – en donnant des constats d'infraction –, mais bien la prévention.

Les radars vivants seront utilisés lors des prochaines campagnes de sensibilisation de la police de Laval, aux mois de novembre 2021, de février et d'avril 2022.

Ce projet est mené en collaboration avec la SAAQ Société de l'assurance automobile du Québec, le Centre de services scolaire de Laval (CSSL) et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

# Hydro-Québec et Transmission Developers retenus comme partenaires de l'État de New York dans la transition énergétique

**L**es autorités de l'État de New York ont sélectionné le projet Champlain Hudson Power Express (CHPE) [ce lien mène à l'extérieur du site d'Hydro-Québec.](#) pour la livraison d'hydroélectricité au cœur de la ville de New York. Cet apport de 1 250 mégawatts (MW) d'énergie propre – de quoi alimenter plus d'un million de foyers – remplacera progressivement, dès 2025, les énergies fossiles qui représentent actuellement plus de 85 % des approvisionnements en électricité de la région.

« Le déploiement du futur réseau de New York grâce à des projets majeurs d'énergie propre comme le Champlain Hudson Power Express contribuera à la relance économique de l'État et à un approvisionnement responsable en électricité d'ici 2025 avec des ressources propres et renouvelables comme l'éolien ou l'hydroélectricité du Canada, affirme la présidente et chef de la direction de la NYSERDA, Doreen M. Harris. Nous anticipons le plaisir de travailler avec nos partenaires Hydro-Québec et Transmission Developers pour nous assurer que ce projet conduira à la création d'emplois bien rémunérés pour les New-Yorkais ainsi qu'à des investissements dans des collectivités parmi les moins bien desservies, tout en accélérant notre trajectoire vers un avenir décarboné. »

« L'État de New York fait un pas audacieux vers la décarbonation, affirme la présidente-directrice gé-

nérale d'Hydro-Québec, Sophie Brochu. En allant de l'avant avec le projet CHPE, il commencera à réduire ses émissions de GES dès 2025 et à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour soutenir la production d'énergie renouvelable sur son territoire, tout en s'assurant que les collectivités locales en tireront des avantages directs. »

« C'est un honneur pour nous que notre projet de câble enfoui, qui a déjà reçu les autorisations nécessaires et qui pourra donc démarrer rapidement, ait été sélectionné parmi d'autres projets importants d'énergie renouvelable pour aider l'État et la Ville de New York à lutter contre les changements climatiques, déclare Don Jessome, chef de la direction de Transmission Developers Inc. (TDI). Nous saluons la gouverneure Hochul, la présidente et chef de la direction de la New York State Energy Research and Development Authority (NYSERDA), Doreen M. Harris, le maire Bill de Blasio, de même que tous les leaders de la Ville de New York, du Sénat, de l'Assemblée et des communautés locales, pour leur engagement à obtenir de nouveaux approvisionnements en énergie propre pour l'État de New York. Nous avons hâte de pouvoir concrétiser les avantages de notre projet, y compris la création d'emplois, de l'air plus pur, de nouvelles recettes fiscales et une activité économique accrue, le plus rapidement possible. »

« Depuis notre investissement initial dans ce projet il y a plus de dix ans, nous avons travaillé de près avec nos partenaires en vue d'élaborer un projet qui sera favorablement accueilli et qui permettra de livrer de l'énergie propre et fiable à l'État de New York, ajoute Bilal Khan, directeur principal de Blackstone Energy Partners. Nous sommes ravis que l'État ait choisi notre projet pour réaliser ses objectifs climatiques ambitieux. »

### Réaliser un projet d'énergie verte – en collaboration

Le projet CHPE comporte de nombreux avantages économiques, auxquels s'ajoute la création de deux fonds. Le Fonds pour une économie verte (Green Economy Fund ou GEF), d'une valeur de 40 millions de dollars US, offrira aux résidents des collectivités défavorisées et de première ligne des possibilités de formation aux nouveaux emplois qui découleront de la transition de l'État de New York vers une économie verte. Le Fonds fiduciaire pour l'environnement, d'une valeur de 117 millions de dollars US, vise pour sa part l'amélioration de l'état de santé du lac Champlain, du fleuve Hudson et de la rivière Harlem.

Ce projet innovant de ligne enfouie a reçu la faveur d'un grand nombre de parties prenantes, parmi lesquelles on compte des syndicats, des entreprises, des élus, des municipalités, des organismes environnementaux et des universitaires.

Par ailleurs, le Conseil des Mohawk de Kahnawà:ke, une communauté autochtone située au sud de Montréal, et Hydro-Québec seront copropriétaires de la ligne de transport qui sera construite au Québec et raccordée à la ligne CHPE. La communauté bénéficiera ainsi de retombées économiques pour une période de 40 ans.

### Prochaines étapes

Le projet CHPE a été sélectionné pour passer à l'étape de la négociation du contrat au terme du processus d'appel de propositions Tier 4 lancé par la NYSERDA en janvier 2021. Une fois conclu, le contrat sera soumis à la New York Public Service Commission (PSC) pour analyse et approbation. Sous réserve de l'approbation de la PSC, la NYSERDA attendra que le projet ait obtenu tous les permis et toutes les approbations locales voulues, que la construction de la ligne soit terminée et que les livraisons d'électricité à la Ville de New York aient débuté avant de commencer à verser les paiements, ce qui est prévu pour 2025.

## Notre chroniqueur gastronomique Yves Delage, devient Sommelier à 74 ans !

Par André Gagnon



Yves Delage

**S**ans doute matière à record mondial Guinness, Yves Delage est devenu récemment à 74 ans, un honorable sommelier, ambition qu'il caressait depuis très longtemps ayant présidé la Fondation Gérard Delage, dédiée aux arts de la table et aux métiers et professions qui l'entourent.



Fils de Me Gérard Delage, avocat, qui présidait jadis l'Association des Hôtelliers du Québec, et fondateur de l'ITHQ (Institut de l'Hôtellerie du Québec) avec les amants des arts de la table dont Roger Champoux de La Presse à l'époque et de nombreux autres intéressés, des chefs cuisiniers renommés et quelques autres chroniqueurs gastronomiques, Yves Delage fait perdurer la tradition culinaire en y joignant celle du vin désormais.

Ardent promoteur de grands crus du Québec, car il en existe de plus en plus, selon lui, sa nouvelle profession de sommelier nous guidera sûrement vers des découvertes de bouteilles qui feront les délices de nos papilles gustatives.

**Bravo ! Chapeau mon cher Yves Delage.**

# Le Barreau du Québec fait part de ses recommandations

**L**e Barreau du Québec a pris connaissance avec intérêt du projet de loi 96, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, et formule plusieurs recommandations dans le souci de la protection du public et d'une mise en œuvre efficace et efficiente des dispositions proposées. Le volet sociétal de la mission du Barreau du Québec l'amène en effet à veiller au respect de l'un des principes fondateurs de la société, soit la primauté du droit.

« Nous appuyons l'objectif du projet de loi 96 de protéger la langue française à titre de langue de la législation et de la justice et de favoriser son utilisation par les professionnels québécois », déclare la bâtonnière du Québec, Me Catherine Claveau. « Notre intervention vise, d'une part, à proposer des mesures visant à rendre l'application de ce projet de loi plus efficace et efficiente et, d'autre part, à attirer l'attention des parlementaires sur certains enjeux préoccupants qui pourraient faire l'objet de contestations. Nos recommandations ont pour but principal de maintenir une saine administration de la justice », précise Me Claveau.

Alors qu'elle représentait le Barreau du Québec à la Commission de la culture et de l'éducation tenue aujourd'hui, Me Claveau a pris soin de rappeler que « la protection du public est au cœur de la mission du Barreau. Pour accomplir cette mission, une communication claire et efficace entre le Barreau, les avocats et les citoyens est primordiale. L'essentiel de nos recommandations est lié à cette relation », ajoute la bâtonnière.

Dans son mémoire, le Barreau du Québec recommande d'abord des ajustements aux mesures applicables aux ordres professionnels dont, notamment :

- Permettre à un ordre professionnel de communiquer oralement ou par écrit (téléphone, courriel) avec un membre dans une langue autre que le français, si ce membre y consent et que cette communication découle d'un des éléments suivants :
  - une demande d'enquête formulée par un citoyen qui a reçu, à sa demande, des services professionnels dans une langue autre que le français;
  - lorsqu'il s'agit de fournir des explications techniques ou pointues sur des questions de déontologie ou de normes d'exercice professionnel;
  - lorsque ce membre exerce la profession par le biais d'un permis temporaire ou d'une autorisation spéciale de pratiquer.
- Plutôt que d'empêcher un professionnel de refuser un mandat en raison de son niveau de connaissance de la langue française, ce qui le mènerait à violer l'obligation de compétence prévue par son code de déontologie, prévoir une obligation pour le professionnel de référer à un autre professionnel.
- Préserver l'indépendance du syndic en le lais-

sant exercer sa discrétion afin d'évaluer la gravité du manquement au maintien d'une connaissance appropriée du français pour l'exercice de la profession en fonction des circonstances particulières, en retirant du Code des professions la nouvelle disposition prévoyant qu'un professionnel commet un acte dérogatoire lorsqu'il contrevient à la Charte de la langue française. Le Code des professions prévoit déjà qu'un professionnel qui contreviendrait à ses obligations peut faire l'objet d'une plainte disciplinaire si le Syndic juge que le manquement constitue une faute déontologique.

- Maintenir la version actuelle de l'article qui confère le droit aux clients d'obtenir du professionnel une traduction en français de tout avis, opinion, rapport, expertise ou autre document qu'il rédige et qui les concerne, plutôt que d'élargir à toute personne autorisée.

Le Barreau du Québec met également en lumière certaines dispositions qui risquent d'alourdir l'administration de la justice et l'accès à celle-ci et propose des pistes de solution à cet égard.

Enfin, il attire l'attention des parlementaires sur les dispositions susceptibles de faire l'objet de contestations judiciaires, malgré la présence de la clause dérogatoire prévue à l'article 33 de la Loi constitutionnelle de 1982, puisque

cette clause ne peut porter sur les droits constitutionnels que confère l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867. Le Barreau rappelle que l'article 133 constitue un minimum constitutionnel résultant d'un compromis historique et confère le droit d'user de la langue française ou de la langue anglaise dans toute plaidoirie ou pièce de procédure devant les tribunaux.

Le Barreau estime donc qu'il existe un risque de contestation judiciaire notamment sur les aspects suivants :

- la primauté de la version française des lois et règlements consacrée par le projet de loi pourrait aller à l'encontre de l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867;

- un risque d'atteinte au principe d'indépendance institutionnel compte tenu que l'exigence de bilinguisme des juges serait soumise à la décision du ministre et ne relèverait plus du juge en chef;
- des écueils possibles au principe de l'indépendance judiciaire en exigeant qu'une traduction française soit soumise immédiatement et sans délai lors du dépôt par un juge de tout jugement rendu par écrit en anglais par un tribunal judiciaire lorsqu'il met fin à une instance ou présente un intérêt pour le public.

Pour lire le mémoire du Barreau du Québec sur le projet de loi 96, [cliquez ici](#).

## Offrez des services juridiques en ligne gratuitement

Exclusif à nos membres, le programme OnRègle avec l'ABC-Québec met à votre disposition des outils technologiques vous permettant d'offrir des services juridiques 100% en ligne.

Acquérez de la clientèle, développez votre pratique et propulsez votre carrière !



Propulsé par



Devenez membre ou renouvelez votre adhésion:  
[www.abcqc.qc.ca/Adhesion-et-avantages](http://www.abcqc.qc.ca/Adhesion-et-avantages)



L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN  
Division du Québec

# Nouveau chancelier de l'UdeM, Frantz Saintelley souhaite inspirer les jeunes

Source : udemnouvelles

**F**rantz Saintelley a quitté le quartier Saint-Michel pour poursuivre des études qui l'ont mené jusqu'au prestigieux Massachusetts Institute of Technology, à Boston. Après ses succès dans le domaine du numérique, l'entrepreneur est toujours très actif en affaires, mais il trouve aussi le temps de redonner à sa communauté. En plus d'avoir cofondé avec sa femme, Vickie Joseph, le Groupe 3737, un incubateur accélérateur pour les entrepreneurs issus de la diversité, il vient tout juste d'accepter le rôle – engagement bénévole – de chancelier de l'Université de Montréal.

Rien ne prédestinait Frantz Saintelley à devenir président du conseil d'une des meilleures universités du monde. Lorsqu'à l'âge de huit ans il a quitté avec sa famille son Haïti natal pour s'installer dans le quartier Saint-Michel, il a dû faire preuve de résilience, car il ne parlait pas bien français. Pour cette raison, il a été placé en classe d'accueil.

Or, dans la cour de récréation, il était celui qui défendait les plus vulnérables et ralliait ses camarades en organisant les parties de soccer et de ballon-chasseur. L'enseignant Gérard Jeune, avec qui Frantz Saintelley est demeuré ami, a remarqué son leadership et l'a mis au défi – en créole – de mettre les bouchées doubles pour s'améliorer rapidement en français et en anglais et augmenter ses notes. S'il obtenait de meilleurs résultats, il le prendrait dans sa classe de troisième année en janvier pour éviter d'accumuler du retard dans ses études.

«Je n'ai pas perdu de temps, je me suis mis à écouter Passe-Partout, Goldorak, Sesame Street et j'y suis parvenu», raconte Frantz Saintelley au cours d'une longue entrevue au campus MIL. À ses yeux, un individu ne peut pas réussir seul. «On est le produit de sa communauté. Gérard Jeune a été l'un des premiers à croire en mon potentiel et je me



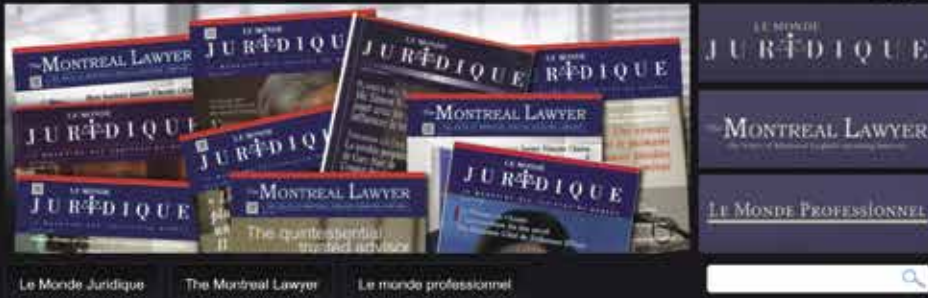
L'entrepreneur Frantz Saintelley devient le nouveau chancelier de l'UdeM, où il souhaite bâtir des ponts avec les jeunes.

considère comme un produit de mon environnement, où plusieurs personnes m'ont tendu la main à un moment ou un autre de ma vie.»

Depuis, plus rien n'a pu l'arrêter.  
De Saint-Michel à la Silicon Valley

Entrepreneur, philanthrope, membre de conseils d'administration, mari, père et, maintenant, chancelier de l'UdeM, Frantz Saintelley a toujours eu besoin de mener plusieurs projets en même temps pour réussir. Jeune, il se dépêchait toujours à faire ses devoirs dans l'autobus scolaire pour passer ses soirées à jouer au soccer. Ce sport l'a même fait voyager en Europe pour des tournois. Ses expériences sportives lui ont fait découvrir un autre monde et lui ont ouvert l'esprit sur l'importance d'avoir des objectifs. Athlète d'élite, il se devait d'être efficace et de faire les bons choix pour réussir dans ses études.

Lorsqu'il a regardé les options qui s'offraient à lui pour ses études universitaires, c'est l'Université Northeastern, à Boston, qui a attiré son attention. Le programme de génie informatique lui permettait d'être en alternance études-travail. [Cliquez ici pour la suite de l'article](#)



## Les dernières actualités



27 septembre 2021  
**Soutien aux opérations d'évacuation en Afghanistan**

Alors que l'avancée des talibans en Afghanistan domine l'actualité internationale, la peur et le désarroi collectifs inquiètent grand nombre de Canadiens et Canadiennes – y compris les membres du cabinet, qui veulent aider comme ils peuvent. « Avant la chute de Kaboul, le cabinet avait lancé une initiative bénévole nationale en partenariat avec Landings LLP, un [...]

[Lire la suite](#)

25 septembre 2021  
**Accord États-Unis – Huawei : Meng Wanzhou de retour en Chine**

Un accord conclu entre les États-Unis et Huawei, vendredi, a entraîné une série de libérations : la directrice financière du géant chinois, Meng Wanzhou, a pu quitter le Canada pour la Chine, quand deux Canadiens détenus en Chine depuis fin 2018 ont aussi pu retourner dans leur pays. Une saga politico-judiciaire de trois ans s'achève. La justice américaine a entériné, vendredi [...]

[Lire la suite](#)



23 septembre 2021  
**Les autorités en valeurs mobilières du Canada exposent leurs attentes en matière de publicité et de commercialisation envers les plateformes de négociation de cryptoactifs**

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et l'organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) ont publié aujourd'hui des indications pour aider les plateformes de négociation de cryptoactifs à comprendre et à respecter les obligations prévues par la législation en valeurs mobilières et par les règles de l'OCRCVM relativement à la publicité, à la [...]

[Lire la suite](#)

## Dernières parutions



25 juillet 2021  
**Volume 25 numéro 4**

[Lire la suite](#)

## News Highlights

25 septembre 2021  
**China welcomes Huawei executive home, Trudeau hugs Canadians freed by Beijing**

Huawei Chief Financial Officer Meng Wanzhou arrived in China on Saturday, ending her near three-year U.S. extradition fight, the same day two Canadians detained by Beijing for more than 1,000 days returned home, potentially paving the way for improved ties between China and the two western allies. Meng here, the daughter of Huawei Technologies founder [...]

[Read more](#)



23 septembre 2021  
**IFES Launches the Center for Anti-Corruption and Democratic Trust**

On the occasion of the International Day of Democracy, the International Foundation for Electoral Systems' (IFES) President and CEO Anthony Banbury today announced the launch of the IFES Center for Anti-Corruption and Democratic Trust. Corruption is a triple threat to democracies: it perpetuates unjust systems of power; it stunts the ability of governments to deliver for all [...]

[Read more](#)

2 septembre 2021  
**Attorney General James and DOI Commissioner Garnett Announce Indictment of Four Asbestos Investigators for Filing Fraudulent Inspection Reports**

Defendants Filed Reports Claiming to Be Inspecting Residential and Commercial Sites While They Were Out of the State and Country, Jeopardizing New Yorkers' Health and Safety New York Attorney General Letitia James and New York City Department of Investigation (DOI) Commissioner Margaret Garnett today announced the indictment of four Certified Asbestos Investigators (CAI) for repeatedly [...]

[Read more](#)

## Latest Release



14 novembre 2019  
**Volume 5, number 3**

[Read more](#)



**Vente d'écoulement  
jusqu'à épuisement des stocks  
à des rabais incroyables.**  
Réservez votre plage horaire par téléphone maintenant.

# TARZI

**DES GRANDES MARQUES À PRIX TRÈS COMPÉTITIFS**

Passez à la boutique et découvrez notre vaste collection de vêtements et accessoires pour homme.

**25% à 50% sur tout en magasin (marchandise sélectionnées)**



Rendez-vous - service à domicile ou au bureau:

Richard | 514.497.9743 | Bureau | 514-739-6298

Lundi au samedi de 10h à 17h

Possibilité de rendez-vous après les heures d'ouvertures.

Dimanche sur rendez-vous de 10h à 15 h - 514.497.9743



BAUMLER



Zampière - SCohen - Digel - Empire - Bugatchi - Venti - Lipson

3850, Jean-Talon Ouest, bur. 109 VMR (Qc) H3R 2G8 (U-HUAUL)  
[www.tarzi.ca](http://www.tarzi.ca) | [maisonstyle1@gmail.com](mailto:maisonstyle1@gmail.com)